

Image not found or type unknown



## Qui paie l'installation des compteurs communs eau +edf ?

Par **fanfanbleu**, le **06/08/2013** à **13:42**

Lors d'une mise en copropriété d'un ensemble immobilier, à qui incombe l'installation des compteurs communs d'eau et edf ? N'est ce pas le propriétaire vendeur unique à l'origine qui doit le prévoir ? sinon, si ce n'est pas fait est ce au syndicat des copropriétaires de le prendre en charge et à quelle majorité cela doit il être décidé ?

Par **youris**, le **06/08/2013** à **13:51**

bjr,  
comme vous parlez des compteurs des communs, l'installation et la mise en service se font selon la décision de l'assemblée générale qui sera exécutée par le syndic (obligatoire).  
cdt